

Semaine de la Solidarité Internationale 2010 - Attribution de subventions aux associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Depuis 2002, la Ville de Besançon coordonne les actions organisées à l'occasion de la Semaine de la Solidarité Internationale par les associations, les établissements de formation et les organismes investis dans les actions de solidarité et d'éducation au développement. Elle apporte des moyens logistiques à l'ensemble des partenaires en termes de locaux (mise à disposition de salles) et de communication (BVV et autres supports de communication disponibles).

Comme chaque année, la Ville de Besançon souhaite soutenir les associations partenaires dont le projet s'intègre dans sa démarche d'éducation au développement.

En 2010, ces associations sont les suivantes :

- **Association RéCidev**, en partenariat avec le CROUS de Besançon et l'Université de Franche-Comté : exposition interactive sur l'engagement étudiant. Subvention proposée : 800 €.

- **Comité de quartier Rosemont-Saint-Ferjeux** : exposition et animation organisées par AMA et la Maison de quartier Rosemont Saint-Ferjeux sur le «Cycle couleurs du monde de l'Inde». Subvention proposée : 500 €.

- **Oïkocrédit** : commerce équitable et finance solidaire : «changer notre mode de consommation et notre rapport à l'argent ici, pour favoriser un accès à l'éducation là-bas». Subvention proposée : 300 €.

- **Les Francas** : afin de donner une cohérence et une meilleure lisibilité à la manifestation, les Francas conçoivent et mettent en place le Village Solidaire, infrastructure permettant à chaque association de disposer d'un stand personnalisé. Pour la cinquième année consécutive, les Francas du Doubs assureront, au Kursaal, l'ensemble des prestations techniques liées à l'installation du Village Solidaire le jeudi 18 et le vendredi 19 novembre (notamment le montage et le démontage des stands). Les Francas prendront également en charge l'organisation des animations pour le public scolaire des écoles primaires avec mise à disposition des animateurs pour la prise en charge des enfants...). Subvention proposée : 4 000 €.

- **Le Jardin Botanique de l'Université de Franche-Comté** : depuis 2006, il participe à l'animation du Village Solidaire en proposant aux enfants des animations ludiques et pédagogiques, centrées cette année sur le thème de l'éducation à la biodiversité. Subvention proposée : 1 500 €.

- **RESF (Réseau Éducation Sans Frontières)** : projection d'un film sur la situation des Roms, suivi d'un débat sur le thème de l'éducation à la citoyenneté. Subvention proposée : 700 €.

- **Terre des Hommes** : présentation des actions au Mali en partenariat avec une ONG malienne de formation technique. Subvention proposée : 200 €.

- **ESSI (Etudiants en Santé pour une Solidarité Internationale)** : présentation de photos et d'affiches des actions réalisées au Nord-Ouest du Mali : pour sensibiliser aux problèmes de santé. Subvention proposée : 500 €.

- **UNICEF - Comité du Doubs** : présentation des actions de l'agence locale dans le domaine de l'éducation. Subvention proposée : 150 €.

- **Association Chrisalide** : participation à l'organisation des deux journées du Village Solidaire avec des animations comportant de courtes séances d'expression corporelle et des ateliers de maquillage. Subvention proposée : 750 €.

- **Secours Populaire** : animation et jeux autour des projets sur l'éducation menée par l'association. Subvention proposée : 250 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 9 600 €, sera prélevée au chapitre 65.048/6574.5023 CS 400.

En complément de ces actions en direction du public scolaire, une journée d'interventions, de débat et de rencontres à destination de tout public adulte est organisée, le mardi 16 novembre, sur le thème de l'éducation. L'un des membres du bureau national de l'UNICEF interviendra et présentera un film suivi d'un débat avec le public. Les frais de déplacement de cet intervenant seront pris en charge par la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 011.048/6228.5023 CS 400. De plus, il est proposé d'attribuer à l'UNICEF une subvention de 2 000 €, destinée à financer un projet permettant la mise en place d'un projet éducatif. En cas d'accord, la somme sera prélevée au chapitre 65.048/6574.5023 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions aux associations qui participent à la Semaine de la Solidarité Internationale ainsi que sur la prise en charge des frais liés à la prestation de l'intervenant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme FALCINELLA, Mlle RONZI, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.